



27 janvier 2012

Bulletin n° 13

Des progrès dans les conventions collectives des sections locales en enseignement de la maternelle à la 12^e année

BURNABY – En décembre, le Syndicat canadien de la fonction publique, qui représente 26 000 syndiqués du réseau scolaire public de la C.-B., a conclu avec l'association des employeurs scolaires publics de la C.-B. (la BC Public School Employers' Association) un accord de principe sur une convention-cadre provinciale. Le Conseil des présidents de l'enseignement de la maternelle à la 12^e année, qui se compose des présidents de 55 sections locales, a appuyé par une très forte majorité cette entente en vigueur du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2012.

Pour compléter le processus de négociation, chaque section locale a jusqu'au 29 février 2012 pour conclure un accord de principe à sa propre table de négociation. Une fois ratifiée par ses membres, cette convention locale et la convention-cadre composeront, ensemble, la nouvelle convention collective de la section locale. Depuis décembre, plusieurs sections locales du SCFP ont conclu un accord de principe; deux ont complété la démarche de ratification.

Sections locales ayant ratifié une convention collective :

Section locale 476 – district scolaire 47 (Powell River)

Section locale 801 – district scolaire 46 (Sunshine Coast)

Sections locales ayant conclu un accord de principe :

Section locale 15 – district scolaire 39 (Vancouver)

Section locale 173 – DS 74 (Gold Trail)

Section locale 379 – DS 41 (Burnaby)

Section locale 440 – DS 6 (Rocky Mountain)

Section locale 523 – DS 53 (Okanagan-Similkameen),

DS 19 (Revelstoke), DS 67 (Okanagan-Skaha) et DS

83 (Okanagan-Shuswap)

Section locale 728 – DS 36 (Surrey)

Section locale 779 – DS 48 (Sea to Sky)

Section locale 788 – DS 64 (Gulf Islands)

Section locale 2020 – DS 50 (Haida Gwaii)

Section locale 2098 – DS 51 (Boundary)

Section locale 2145 – DS 54 (Bulkley Valley)

Section locale 2450 – DS 10 (Arrow Lakes)

Section locale 3523 – DS 23 (Central Okanagan)

Section locale 3742 – DS 57 (Prince George)

Section locale 4227 – DS 93 (Conseil Scolaire Francophone)

Section locale 5523 – DS 22 (Vernon)

Chaque section locale organise son propre vote de ratification. Pour en savoir plus sur le déroulement des négociations ou du vote, contactez le bureau de votre section locale.

Pour en savoir plus sur la convention-cadre provinciale, cliquez [ici](#) ou consultez le www.bcschools.cupe.ca. Parmi les faits saillants, mentionnons l'absence de concessions de la part du SCFP, un financement nouveau et récurrent de 7,5 millions de dollars pour reconnaître et corriger le travail non rémunéré des aides-enseignantes, un nouveau fonds de perfectionnement de 550 000 \$ et une clause de remise en négociation des salaires, dans le cas où le mandat des salaires des administrations publiques changerait pendant la durée de l'application de la convention.